

Rapport du conseil communal du 12 mai 2021 à 16.00 heures

Absent excusé : /

Séance à huis clos

Nomination d'un rédacteur pour les besoins du service technique

15 demandes ont été introduites endéans le délai imparti, dont 4 demandes sont irrecevables. Parmi les 11 candidatures restantes, le conseil communal nomme, par vote secret, Monsieur Jonas Franz d'Echternach au poste vacant de rédacteur (fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif) pour les besoins du service technique à partir du 1^{er} juin 2021.

Séance publique

Présentation de la candidature du « Natur- & Geopark Mëllerdall » pour devenir géoparc mondial UNESCO

Messieurs Camille Hoffmann, président et Claude Petit, directeur présentent au conseil communal la candidature du « Natur- & Geopark Mëllerdall » pour devenir géoparc mondial UNESCO. Le dossier de candidature peut être consulté sur le site www.naturpark-mellerdall.lu.

Confirmation de plusieurs règlements de circulation temporaire d'urgence

Le conseil communal confirme à l'unanimité des voix :

- un règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 28 avril 2021 dans le cadre de travaux routiers dans la rue « Momperwee » (CR 135) à Herborn ;
- un règlement de circulation temporaire d'urgence édicté par le collège des bourgmestre et échevins dans sa séance du 5 mai 2021 dans le cadre de travaux routiers dans les rues « Siesgaass » et « Rue Prinicpale » à Osweiler.

Modification du règlement de circulation

Le règlement de circulation de la commune de Rosport-Mompach date du 10 octobre 2018. Suite à l'introduction du concept « De séchere Schoulwee » dans le ressort scolaire Mompach, il s'est avéré nécessaire de compléter le règlement de circulation prémentionné. Le conseil communal approuve les modifications à l'unanimité des voix.

Approbation d'un contrat de bail

En date du 5 mai 2021, le collège des bourgmestre et échevins a signé un contrat de bail avec la future S.à r.l. PURA well-being concernant la location de l'ancienne gare à Moersdorf en tant que surface commerciale pour des services dans le domaine du bien-être et de relaxation. Le contrat est conclu pour une durée déterminée d'une année à partir du 1^{er} juin 2021. Le loyer mensuel est fixé à 400,00 €. Le conseil communal approuve le prêté contrat de bail à l'unanimité des voix.

Nomination de nouveaux membres dans différentes commissions consultatives communales

Plusieurs postes ont été vacants au sein des différentes commissions consultatives communales, à savoir :

- 2 postes dans la commission de l'environnement, des transports en commun et équipe climat ;
- 1 poste dans la commission de la voirie ;
- 2 postes dans la commission des bâtiess ;
- 2 postes dans la commission d'intégration et pour l'égalité des chances.

Un appel à candidature a été lancé par le collège des bourgmestre et échevins.

Sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, le conseil communal décide à l'unanimité des voix de réserver une suite favorable à toutes les demandes présentées et d'adapter par conséquent le nombre maximal des membres dans les différentes commissions consultatives communales. Ainsi sont nommés :

- 3 nouveaux membres dans la commission de l'environnement, des transports en commun et équipe climat ;
- 1 nouveau membre dans la commission de la voirie ;
- 4 nouveaux membres dans la commission des bâtiess ;
- 3 nouveaux membres dans la commission d'intégration et pour l'égalité des chances.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'arrêter provisoirement le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018 selon le tableau récapitulatif ci-après :

Compte administratif 2018

Boni du compte de 2017	5.969.688,12 €
Recettes ordinaires	18.841.659,84 €
Recettes extraordinaires	2.806.243,66 €
Total des recettes	27.617.591,62 €
Mali du compte de 2017	0,00 €
Dépenses ordinaires	11.034.962,67 €
Dépenses extraordinaires	10.672.600,82 €
Total des dépenses	21.707.563,49 €
BONI	5.910.028,13 €

Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix d'arrêter provisoirement le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2019 selon le tableau récapitulatif ci-après :

Compte administratif 2019

Boni du compte de 2018	5.910.028,13 €
Recettes ordinaires	16.049.338,77 €
Recettes extraordinaires	3.806.641,61 €
Total des recettes	25.766.008,51 €
Mali du compte de 2018	0,00 €
Dépenses ordinaires	11.408.166,77 €
Dépenses extraordinaires	9.665.172,90 €
Total des dépenses	21.073.339,67 €
BONI	4.692.668,84 €

Droit de préemption

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de ne pas faire valoir son droit de préemption en ce qui concerne la vente :

- d'une parcelle sise à Girst, au lieu-dit « Wangert » ;
- de deux parcelles sises à Steinheim, au lieu-dit « an der Fëscherei » ;

Par ailleurs, le conseil confirme avec 11 :0 voix et une abstention (Ingvi Halldorsson) sa décision du 2 avril 2021 relative à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne la vente d'une parcelle sise à Born, au lieu-dit « Im Gerstfeld ». Dans ce même contexte, le conseil communal sollicite avec 11 :0 voix et une abstention (Ingvi Halldorsson) un crédit nouveau de 400.000,00 € au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2021.

Remise en état de l'ancienne école à Rosport – résultat de la soumission publique concernant les travaux de gros-œuvre

En date du 28 février 2020, le conseil communal avait approuvé le projet et le devis au montant de 7.272.139,10 € ttc concernant la remise en état de l'ancienne école à Rosport. En avril 2021, le collège des bourgmestre et échevins avait lancé un appel à la concurrence pour le marché des travaux de gros-œuvre dans l'intérêt du projet prémentionné en ayant recours à la procédure ouverte européenne. Le montant de ces travaux avait été estimé à 1.630.348,95 € ttc selon le devis approuvé. Suite à l'ouverture électronique de la soumission, il s'est avéré que seulement 2 offres ont été remises et que ces offres dépassent largement, à savoir de 53,12%, respectivement de 70,60% le devis. Après discussion, le conseil communal soutient l'avis du collège des bourgmestre et échevins et propose d'annuler le marché et de procéder à un nouvel appel à la concurrence en temps voulu.